

L'écriture inclusive au défi de la neutralisation en français

« Ce qu'il écoutait,
ce qu'il ne pouvait s'empêcher d'écouter, où qu'il fût,
c'était la surdité des autres à leur propre langage »

Roland Barthes par roland barthes
Seuil, 1975, p. 174.

S'il est un sujet délicat à traiter pour un linguiste, c'est bien celui du genre grammatical. Il est vrai que bien souvent l'analyse des faits sociaux se trouve sous l'influence, voire la pression, de considérations morales, et encore davantage lorsque ceux-ci sont l'objet d'une polémique. S'agissant de la question de *l'écriture inclusive*, le débat s'est suffisamment enflammé entre deux points de vue radicalisés pour que l'on apporte une pièce raisonnée à ce que l'on souhaite être une controverse et non point une polémique¹. On a beau être pour l'égalité sociale entre les femmes et les hommes, on n'adhère pas pour autant ni aux excès des uns ni à ceux des autres. Il ne s'agit pas ici de dénoncer une situation sociale. Quel crédit aurait un travail d'analyse si on le savait orienté par avance avec l'intention d'accuser ? Il s'agit d'apporter une analyse fondée sur du savoir scientifique et sans esprit de polémique. Cela comporte des risques, mais c'est là un impératif.

1. Le constat et les revendications

Depuis un certain temps on voit fleurir dans divers écrits (lettres administratives, circulaires, tracts, courrier électronique, journaux) des marques volontaires de féminisation de certains termes : des parenthèses, des barres, des traits d'union ou des points pour marquer l'alternance masculin/féminin, parfois aussi des répétitions dans chaque genre en doublant les substantifs et les qualificatifs, lorsque la morphologie des mots ne permet pas ces distinctions. Cette façon d'écrire témoigne d'une revendication portée par un discours militant voulant imposer dans l'usage de la langue l'égalité des sexes.

Ainsi voit-on écrit : « Les documents sont utilisé par les *chercheur-e-s* à l'X » ; « Les Ateliers (...) étaient le lieu où se confrontaient deux logiques : celle des *chercheur-e-s* et celles des documentalistes. Les *premier-e-s* voulaient que l'on fournisse le plus de détails possibles sur les particularités visuelles et verbales des documents archivés. Les *second-e-s* faisaient valoir les contraintes de temps (...) »² ; « Ses quatre fondatrices et son fondateur sont *heureux.ses* de vous annoncer la naissance de leur association ». Et rapporté par la presse : « La nouvelle *ministre(-esse)* des affaires européennes, Nathalie Loiseau, connaît bien le Quai d'Orsay. »³ ; « ... peu de femmes, (...) peu de *diplomates(-esses ?)*, peu de non-énarques (-esses ?) ont dirigé l'ENA⁴ ; « Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la *ministre(-esse ?)* des armées, Florence

¹ Pour la différence entre "controverse" et "polémique", voir notre *Le débat public. Entre controverse et polémique*, Limoges, Lambert-Lucas, 2017.

² Dans ces exemples, je ne cite pas les auteurs pour ne froisser personne.

³ *Le Monde* du 23 juin 2017.

⁴ *Ibid.*

Parly. » Ces alternances s'appliquent également aux mots grammaticaux sous diverse formes : « *tou-te-s* les étudiant-e-s », « *tou.te.s* les étudiant.e.s », « *tou(te)s* les étudiant(e)s »

La chose est fortement revendiquée par certaines auteures. Par exemple, l'ouvrage *Pour une grammaire non sexiste*⁵ préconise diverses formes pour ce type d'écriture. Pour les noms, adjectifs et participes dits épiciènes qui ne portent pas de marques spécifiques : « professionèles » (au lieu de « professionnels et professionnelles »), « assurez » (au lieu de « assurés et assurées »), « avertiz » (au lieu de « avertis et averties »), « venuz » (au lieu de « venus et venues ») ; de même pour les pronoms : « illes » (au lieu de « ils/elles »). D'autres encore proposent : « nombreuxxes », « amoureuseuse », « chômeuseuse ». De même est contestée la fameuse règle grammaticale qui veut que l'accord de l'adjectif avec deux noms dont l'un est au masculin et l'autre au féminin se fasse au masculin.

Certes, nous allons le voir, le français, à la différence d'autres langues, ne marque pas systématiquement le féminin ni dans les mots grammaticaux ni dans les mots du lexique, mais faut-il pour autant tordre la langue au point de créer plus de problèmes que de solutions ?

2. Les positions

Les positions sont tranchées et les partisans de chacune d'elles ne dialoguent pas, ce qui montre qu'il s'agit bien d'une polémique. J'écarterai donc les invectives et affirmations péremptoires sans fondement, celles qui d'un côté traitent les académiciens de « phalocrates », celles qui de l'autre traitent les féministes d'« ayatollahs ». Je m'en tiendrai aux arguments qui méritent d'être discutés, car depuis un certain temps il y a pléthore d'écrits sur la question⁶. Je relèverai les quelques arguments qui sont puisés dans les domaines de *l'histoire*, de *l'esthétique* et de *l'idéologie*.

L'histoire

Les partisans⁷ de l'écriture inclusive, ont recours à l'histoire pour faire valoir qu'aux 16^e et 17^e siècles on employait des féminins à terminaison en *-trice* (autrice) et en *-esse* (docteresse), et l'on cite abondamment toujours le même vers de Racine qui accordait avec le nom le plus proche : « Armez-vous d'un courage et d'une foi nouvelle ». Mais ils ont aussi recours à ces époques passées pour rappeler que sévissaient les Vaugelas, Beauzée, Furetière, Scipion⁸, lesquels parlaient du masculin comme d'un « genre noble », ce qui justifie qu'on se débarrasse des « règles d'un autre âge ». Les opposants disent « ne touchez pas à nos classiques », nous sommes les héritiers des siècles passés qui ont élaboré progressivement la langue dont nous sommes maintenant comptables. Rompre avec cette tradition est un « crime abominable ».

Le recours à l'histoire est à double tranchant. D'abord parce qu'en matière de langue, comme en toute autre matière, l'histoire explique mais ne justifie pas. Ensuite, parce que c'est bien là une caractéristique de l'histoire de la langue française qui n'a cessé de subir

⁵ Labrosse C., *Pour une grammaire non sexiste*, Montréal, Les éditions du remue ménage, 1996.

⁶ Dans les tribunes de presse, les interviews radiophoniques, et les articles de revues.

⁷ J'utilise ici "partisans" et "opposants" selon l'effet de neutralisation que j'analyse par la suite.

⁸ Scipion Dupleix, seigneur de Clarens, piètre historien, qui en 1651 écrit un pamphlet : *La liberté de la langue française dans sa pureté*. Mais Vaugelas (1647), Furetière (1690) et Beauzée (1747) n'y ont pas dérogé, tous avant la Révolution.

des rectifications, des réformes — d'où la complexité de l'orthographe française —, alors qu'une langue comme l'espagnol s'est stabilisée définitivement au début du 18^e siècle⁹. Il est vrai que l'on peut dire que le français est une langue casuistique, car les autorités n'ont pu s'empêcher d'intervenir à chaque époque, et ce toujours au nom d'une plus grande clarification orthographique censée rappeler les origines latines du français. Car c'est principalement sur les règles d'écriture que portent ces interventions, ce qui explique l'écart entre le français oral et le français écrit. Et dans tout cela, on oublie que la langue évolue plus par la diversité de ses usages (l'argot, le parler familier, les régionalismes, les emprunts, la créolisation) que par les diktats de qui veut imposer de nouvelles normes. En tout état de cause, l'histoire nous apprend à ne pas faire d'anachronisme.

L'esthétique et la lisibilité

Il y a aussi des arguments qui portent sur l'esthétique. C'est surtout les opposants qui, pour stigmatiser ce mode d'écriture, utilisent des mots comme horrible, laid, grotesque, « bégaiement ridicule », « un eczéma sur la page ». Ils estiment qu'à écrire en pratiquant systématiquement l'alternance on désarticule la syntaxe, on alourdit les phrases. Les partisans s'en défendent en avançant avec raison qu'« aucun mot n'est beau ou laid en soi » et que, en la matière, c'est une question d'habitude. A cela s'ajoute l'argument de la lisibilité, les opposants arguant qu'en brouillant la graphie, on brouille, dans le cadre de l'apprentissage, le déchiffrement visuel et on complique la lecture à voix haute. A quoi il est répondu que, au contraire, l'écriture inclusive permet de faire l'économie de certaines répétitions.

L'argument esthétique est difficile à justifier. Il est affaire de goût personnel, et aussi de norme sociale, mais en tout état de cause, pour savoir s'il est un obstacle à la lisibilité, il faudrait procéder à des expérimentations neurocognitives sérieuses.

Idéologie

Les arguments d'ordre idéologique sont plus délicats à traiter, car ils témoignent la plupart du temps de postures radicales. Les partisans de ce type d'écriture arguent que ce serait donner plus de visibilité aux femmes qui disparaissent dans l'usage de la langue, dans la nomination de certains métiers, dans l'emploi des formes dites épiciènes, dans les règles d'accord. Il s'agit donc de s'opposer à l'idéologie de la domination patriarcale qui aurait ses racines dans l'expression « le masculin est un genre noble ». Cela justifierait que l'on mène combat contre les « stéréotypes machistes » et le « phallocentrisme ». Les opposants s'insurgent contre ce qui deviendrait une « chasse obsessionnelle du féminin » et contre tout ce qui relève de l'esprit de système. D'autres dénoncent ce dogmatisme, cette *novlangue* que veulent imposer des extrémistes et des *lobbies*, avançant que la langue appartient à tous, et qu'« on ne la manipule pas comme un objet qu'on démonte et remonte ». D'autres vont même jusqu'à estimer que, dans une conception *queer* de la sexualité, féminiser c'est encore maintenir l'antagonisme masculin/féminin et que la seule égalité résiderait dans le neutre pour effacer les différences.

Je laisse aux deux camps la responsabilité de leurs propos et voudrais seulement faire trois remarques. La première est qu'en la matière ce n'est pas ce genre d'arguments ni

⁹ Avec la création de la *Real Academia*.

ces postures dogmatiques qui feront avancer le débat. La deuxième est que, contrairement à ce qui est parfois affirmé, la langue n'est pas plus politique qu'elle n'est logique. La constitution d'une langue en tant que système dépend de divers facteurs : assimilations phonétiques et diversité graphique (« -o », « -eau », « -ault », « -aut »), contractions morphologiques (« du », « des »), cohérences syntaxiques (accord du complément d'objet direct précédant le verbe avoir), divers procédés de différenciation sémantique créant polysémie. C'est l'usage qu'en font les acteurs sociaux qui est politique, et parmi eux, les instances de réglementation des usages écrits à des fins de stabilisation des règles d'écriture. C'est ici que l'on peut constater que certaines interventions sont motivées par des considérations qui révèlent l'état de la société à chaque époque.

La troisième remarque concerne la question des stéréotypes dont on voudrait se débarrasser. C'est une question qui est débattue dans les sciences humaines et sociales. Il est entendu que les stéréotypes participent des représentations sociales que toute communauté fabrique sur sa façon de voir le monde. Parmi ces représentations, les stéréotypes sont ces moments où les représentations se durcissent, se simplifient, s'essentialisent, principalement lorsqu'elles s'appliquent à des groupes d'individus, qu'il s'agisse d'un peuple vis-à-vis d'un autre, d'une communauté vis-à-vis d'une autre, des jeunes vis-à-vis des vieux ou inversement, des hommes vis-à-vis des femmes ou des femmes vis-à-vis des hommes. Ils sont constitutifs de la vie en société. La question à laquelle il n'est pas répondu est de savoir si l'on peut aller contre les stéréotypes, si on peut les déconstruire et si cela peut se faire par la loi.

Mais pour l'heure, voyons cette affaire du neutre dans la langue française. La langue — ce beau féminin préférable à idiome, triste masculin — mérite les honneurs d'une analyse sans parti pris.

3. L'explication

La question qui se pose est de savoir s'il existe un *neutre* en français, c'est-à-dire une absence d'opposition *masculin/féminin*¹⁰. Les partisans de l'écriture inclusive le nient sans détour, mais sans démonstration¹¹. Les opposants (des écrivains et écrivaines, des académiciens et académiciennes) l'affirment tout aussi péremptoirement sans en apporter la preuve. On ne peut se contenter de telles affirmations sans analyse contradictoire préalable. On commencera par quelques considérations générales.

On observera tout d'abord qu'il est difficile de concevoir un sexe neutre (serait-ce la transsexualité qui est une combinaison ou un transfert de sexe)¹². Seuls les objets non animés pourraient avoir cette qualification et pourtant ils sont toujours affectés d'une marque de genre grammatical. La première considération est qu'il ne faut pas confondre *genre sexué* et *genre grammatical*.

¹⁰ Le mot « neutre » vient du latin *ne uter* qui signifie : "aucun des deux", "ni l'un ni l'autre", "ni féminin ni masculin".

¹¹ *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe*, "Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes". Premier ministre, 2015. Consultable sur Internet : « En français, le neutre n'existe pas : un mot est soit masculin, soit féminin. »

¹² Dans un rapport de 2015, le commissaire aux Droits de l'homme écrit : "Les États membres devraient faciliter la reconnaissance des personnes intersexuées devant la loi (...), et offrir la possibilité de ne pas choisir un marqueur de genre spécifié, "masculin" ou "féminin". Mais on voit le problème linguistique puisqu'est utilisé le terme "intersexué".

L'alternance entre les marques du masculin et du féminin n'est pas, en français, aussi claire que dans d'autres langues, particulièrement dans les langues romanes qui possèdent une marque "o" désignant le neutre. De plus, la phonétique française ne fait pas entendre certaines marques de l'écrit comme c'est le cas pour l'italien, l'espagnol et le portugais. La deuxième considération est donc que toutes les langues n'expriment pas la différenciation sexuée de la même façon, ce qui fait que dans certaines le problème du neutre ne se pose pas.

La troisième considération est que l'on pourrait penser que la question du neutre soit réglée depuis le Rapport de la Commission générale de terminologie et de néologie (1998) : « Héritier du neutre latin, le masculin se voit conférer une valeur générique, notamment en raison des règles du pluriel qui lui attribuent la capacité de désigner les individus des deux sexes et donc de neutraliser les genres. » Ce n'est pas le cas puisqu'il y a une forte contestation du phénomène de neutralisation jusqu'à vouloir imposer des formes d'écriture comme on l'a vu précédemment. On va voir ici que le neutre ne peut être que le résultat d'un processus de neutralisation, c'est-à-dire d'un processus qui englobe les deux catégories de sexe en les neutralisant : c'est ce processus de *généricité* que l'on va analyser.

4. Les questions grammaticales

La question de l'article et des déterminants

L'article *le* de la langue française provient, à la fois, du latin *ille* qui était la forme du masculin singulier et de *illum*, forme du neutre. En ancien français il y a eu la forme *li* définitivement remplacée par *le* (XI^e-XII^e siècle). De son côté *illum*, employé en cas régime, et le neutre *illud*, lesquels s'étaient déjà affaiblis en latin en *illo*, ont donné *le* en français par amenuisement de la finale "o" en "e" central (dans le système phonétique), à l'instar d'une tendance générale de bien d'autres mots (*carpentum* > *charpente* ; *signum* > *signe*)¹³, allant parfois jusqu'à la chute de la finale (*carrus* > *char*). Mais cela s'est fait progressivement, car on trouve dans des textes anciens, comme la *Chanson de Roland* (1080), la coexistence de diverses formes d'article : *li*, *lo* et *le*, *el* (cette dernière forme étant la contraction de *en* + *le*).

Le résultat en est que l'article *le* du système linguistique français désigne tantôt le genre masculin opposé au genre féminin marqué par *la* (de *illa*, *illam*), tantôt le genre neutre, comme on le voit dans « *le bon/le mauvais* », « *le plus important* ». On en verra l'emploi plus loin, mais on fera remarquer qu'il s'agit-là d'une spécificité du français car d'autres langues romanes comme l'espagnol et le portugais, ont maintenu une forme spécifique pour le neutre, la forme *lo* en espagnol (« *lo más importante* »), et *o* en portugais (« *o mais importante* »), d'où l'on voit par contraste que *le* français correspond bien à une forme de neutre. L'article *un*, lui, provenant du numéral latin *unus*, *una*, *unum*, a fondu le masculin *unus* et le neutre *unum* dans la forme simplifiée *un* avec chute de la syllabe finale, alors que l'espagnol, par exemple, a transformé le "um" final en "o", faisant se confondre, là aussi, le masculin et le neutre dans *uno*.

On retrouve ces correspondances autour du neutre avec les démonstratifs. Suite à une série de combinaisons à partir du bas latin dit populaire (*ecce hoc* ; *ecce iste, istum* ;

¹³ Dans les langues romanes, la plupart des substantifs proviennent du cas accusatif latin qui est le même que le neutre (*templum*).

ecce ille, illum), on voit apparaître au début du XI^e siècle, les formes neutres *ce, cela, ça* concurremment avec la forme masculin *ce, cet* et féminin *cette*, dont on voit, une fois de plus, la fusion masculin-neutre. Ces formes sont équivalentes au *lo* neutre espagnol qui tient le double rôle d'article et de démonstratif : « *ce* qui est dit est dit » > « *lo* dicho, dicho está » ; « *cela* est vrai » > « *eso* es verdad ». Mais il est vrai, que ces langues ont moins marqué le neutre que le latin, puisque n'y ont pas été retenus les *ipsum, idem, hoc, istud, quid, quod* et leurs composés. En tout état de cause, il y a bien, en français, dans les déterminants, des formes grammaticales qui expriment le neutre. On se trouve simplement en présence du phénomène général de polysémie (une même forme pour des sens différents) qui affecte aussi bien les mots lexicaux que grammaticaux. Et si l'on veut continuer d'affirmer qu'il n'y a pas de forme neutre en français, toute catégorie étant le résultat d'une décision, on ne pourra nier que dans certaines conditions d'emploi la forme masculin prend statut de neutre : *processus de neutralisation*.

La question des pronoms personnels

Le cas des pronoms personnels est également intéressant à examiner du point de vue de la neutralité. Les pronoms *je* et *tu* sont des marques grammaticales qui réfèrent au locuteur et interlocuteur, sans que l'on sache s'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Il n'y a là évidemment aucune possibilité de neutre. Pas plus que dans les formes du pluriel *nous* et *vous* qui sont composites : *nous* peut se composer du locuteur et de l'interlocuteur (« toi et moi, *nous* sommes d'accord »), du locuteur et d'un ou plusieurs tiers (« Françoise, Jean, Pierre et moi, *nous* partons en vacances »).

Ces formes ne se substituent pas à des noms, comme le disent certaines grammaires, elles désignent directement les personnes qui parlent¹⁴. Alors que le pronom *il/elle*, lui, a un rôle anaphorique, c'est-à-dire qu'il reprend un tiers qui a déjà été nommé. Que ce tiers soit un être animé ou non, humain ou non, il se trouve repris par la marque pronominale correspondant à son genre d'appartenance, féminin (*elle*), masculin (*il*), sexué ou non : « Germaine, elle est cruelle »¹⁵ « Ta voiture/ton camion, elle/il est garé/e devant la maison ». Mais il est un emploi qui neutralise ces oppositions : l'emploi dit impersonnel parce que *il* ne reprend aucune personne déjà nommée. Il peut présenter un événement (« *il* neige »), une modalité (« *il* est évident, certain, douteux que... »), une action (« *il* fut procédé à un test »). Voilà encore un cas de neutralisation.

Enfin, on rappellera le rôle du pronom *on*, dit pronom indéfini, qui provient du nominatif latin *homo*, (l'accusatif *hominem* ayant donné *homme*), après être passé par les formes *om, hom, hum*, et finir par se stabiliser en *on* au début du XI^e siècle¹⁶. On peut dire que son rôle consiste en une neutralisation apparente du genre de la personne, parce que *on* peut renvoyer au locuteur lui-même (« Ça va ? — Bof, on fait aller »), à divers interlocuteurs (« Alors, on travaille, ici ? »), à l'association *je-tu* (« On va au cinéma ? »), à un ensemble de personnes formant communauté (« Dans la dernière réunion on a décidé d'intervenir »), ou à une entité globale anonyme (*les gens*) comme lorsqu'il s'agit de la rumeur publique (« on dit, on raconte que ... »), de maximes, dictons et proverbes (« On a souvent besoin d'un plus petit que soi »). Dans tous ces cas, il s'agit bien d'un processus de neutralisation qui tend à effacer les différences entre les individualités et

¹⁴ Voir à ce propos notre *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, 1992.

¹⁵ Chanson *Les Bonbons* de Jacques Brel.

¹⁶ Voir le *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, 1994.

donc les différences de genre. Il en est de même des mots comme *tout le monde*, *personne*, *les gens* qui, par définition, neutralisent les distinctions de genre. Toutefois, dans le cas où le pronom *on* renverrait au locuteur, et si celui-ci est une femme, pourrait être écrit « On n'est pas contente ».

La question du pluriel et de l'accord en genre et en nombre

La *mise au pluriel* est un phénomène morphologique qui consiste à affecter aux mots grammaticaux et lexicaux une marque signalant que ce qui est désigné doit être considéré sous l'angle de la quantité. Il en résulte, d'une part, une transformation de ce qui est désigné, d'autre part, une obligation d'affecter ce même indice de pluralité tout au long des énoncés pour en assurer la cohérence sémantique. L'opération de quantification a pour effet de faire passer ce qui est désigné de l'unité à la pluralité, que cela concerne des choses ou des personnes. L'opération peut se faire également par l'emploi d'un mot qui englobe la pluralité : « meuble » pour « chaises, et fauteuils », « gens » pour « femmes et hommes ». Dans ce second cas, on a affaire à une nouvelle entité indifférenciée du point de vue de la sexuaction. C'est pourquoi, si l'on envisage cette pluralité du point de vue du discours, c'est-à-dire dans son usage en contexte, il n'est pas nécessaire de marquer la différence sexuée par des parenthèses ou des tirets, car il s'agit d'une catégorie qui neutralise les deux genres en les subsumant dans une catégorie englobante.

Dans ce passage de *La folle en costume de folie* de Ramuz : « Justement, il n'y avait eu presque personne sur la route (...) ; ceux qui viennent pour la danse étant déjà arrivés et ceux qui viennent pour manger et boire n'étant pas encore en chemin. »¹⁷, il est inutile de redoubler "ceux" en "celles". Alain Rey, lui-même, tout en défendant la féminisation des noms de métier écrit : « Cela fait sans doute de la peine aux *professeurs* de français et *agrégés* de grammaire », sans marques de féminin¹⁸. Et Jean Ferrat peut chanter dans *Nuit et brouillard*, en 1963, alors que ces wagons étaient remplis de femmes, d'hommes, et d'enfants :

« Ils étaient vingt et cent, ils étaient des milliers
Nus et maigres, tremblants, dans ces wagons plombés
Qui déchiraient la nuit de leurs ongles battants
Ils étaient des milliers, ils étaient vingt et cent »

La *question de l'accord* en genre et en nombre est signalée dans nos grammaires scolaires par une expression maladroite : « Lorsque se trouvent associés des substantifs de genres différents, l'accord se fait au masculin, parce que le masculin l'emporte sur le féminin. » L'expression est malheureuse si l'on veut y voir un rapport de domination laissant entendre que c'est l'homme qui l'emporte sur la femme. Il ne s'agit évidemment pas de cela¹⁹. D'abord, parce qu'il ne s'agit pas ici de sexe mais de catégories grammaticales, et l'accord est affaire d'écriture. Une catégorie grammaticale est une catégorie inventée à des fins explicatives. Il s'agit ici de déterminer la forme d'accord que doit prendre un adjectif lorsque celui-ci se rapporte à deux substantifs appartenant à

¹⁷ Charles-Ferdinand Ramuz, *La folle en costume de folie*, Zoé, 1998.

¹⁸ *Le Monde*, Supplément du 25 novembre 2017.

¹⁹ Du point de vue du fonctionnement linguistique.

des genres différents qu'ils soient sexués ou non²⁰. Le traitement de cet accord concerne aussi bien « Le garçon et la fille sont *blonds* » que « Le fauteuil et la chaise sont *blancs* ». Dans ces cas, l'explication est simple : on a affaire, une fois de plus, à un processus grammatical de neutralisation : l'adjectif ne se réfère pas uniquement au "fauteuil" ou au "garçon", mais à une catégorie englobante qui associe deux éléments dans une entité indifférenciée : par exemple : *être humain* pour le premier cas, *meuble*, pour le second, ce qu'indiqueraient des énoncés comme : « Le garçon et la fille sont des êtres blonds », et « Le fauteuil et la chaise sont des meubles blancs ». On peut même faire montre d'un apparent paradoxe si d'aventure l'on disait : « Le garçon et la fille sont des personnes blondes » ; paradoxe apparent, parce que le mot "personne", tout en étant du féminin, indifférencie les sexes dans sa désignation.

Si on n'accepte pas l'explication par la neutralisation, il n'y a guère de solution : « La fille et le garçon sont blonds » satisfait à l'accord dit de proximité, mais semble passer *la fille* par pertes et profits ; « Le garçon et la fille sont blondes », autre accord par proximité, semble exclure le *garçon*. Reste l'astuce d'une quelconque glose comme : « Le garçon et la fille (ou l'inverse), tous deux blonds »²¹, puisque le quantificateur « deux » indifférencie le genre.

On laissera donc l'usager libre de son choix en espérant qu'il ait conscience de l'effet qu'il produit selon l'option qu'il choisit, et qu'il ne tombe pas dans le piège de la proximité, comme on l'a vu écrit dans certains textes : « Ils sont *loins* de le penser » ou « Farines issues de blés cultivés *localement* »²². Est-ce que si l'on dit : « Les filles et les garçons de l'école se sont *engagés* en politique », l'engagement se rapporte aux seuls garçons excluant les filles ? Est-ce que si l'on dit « Les garçons et les filles se sont *engagées* en politique », l'engagement se rapporte aux seules filles excluant les garçons ? C'est le même problème que l'on rencontre lorsqu'il s'agit de procéder à des accords combinant genre et nombre, le singulier et le pluriel, le masculin et le féminin : « Il faut que l'ensemble des populations *soit* (ou *soient* ?) *impliqué* (*impliqués* ou *impliquées* ?) dans ce mouvement » ; « Les objectifs et les valeurs sont *communs* (ou *communes* ?) ». C'est bien l'explication par le procédé de neutralisation de la différence des genres qui s'impose grammaticalement, parce que dans tous les cas, on peut penser qu'il y a discrimination ou des femmes ou des hommes. Mais entre critères de proximité ou de neutralisation on laissera le choix qui pourrait être guidé par l'oreille : « Je ne suis pas sûr que *celles* et *ceux* qui me donnent des leçons aient toujours été aussi *clairs* sur leur appartenance à cette famille politique... »²³ Il est vrai qu'il y a eu dans le passé, comme on l'a vu, des obsédés de la pureté de la langue française. Mais ne peut-on se débarrasser, en notre 21^e siècle, de ces arguments accusateurs : celui qui crie à la

²⁰ Contrairement à ce qui a été dit, Grevisse, dans *Le Bon usage*, n'emploie pas cette expression. Il dit « Si les mots qualifiés sont de genres différents, l'adjectif se met au masculin pluriel » et il renvoie à l'arrêté du 16 février 1901 qui dit : « Lorsqu'un adjectif qualificatif suit plusieurs substantifs de genres différents, on *tolérera* toujours que l'adjectif soit construit au masculin pluriel, quel que soit le genre du substantif le plus voisin. ». La plupart des exemples concernent des êtres non sexués. Cependant il rajoute : « Mais si l'adjectif a au féminin une terminaison différant nettement, pour l'oreille, de celle du masculin, le voisinage (...) a quelque chose de choquant. » Et pourtant il reconnaît que : « (...) certains auteurs s'en accommodent volontiers », et il en donne des exemples.

²¹ Ici, il n'est guère possible de dire « toutes deux blondes ».

²² Dépliant publicitaire pour une boulangerie.

²³ Olivier Dussots, entretien in *Le Monde* du 8 décembre 2017.

destruction du patrimoine de la langue française, celui qui voit partout la patte d'un *deus ex-machina* masculin qui aurait la volonté de marquer la supériorité de l'homme sur la femme ? C'est entretenir une polémique qui ne sert personne.

5. La question des mots du lexique

Tout d'abord, observons qu'il est des mots qui désignent des êtres humains, et qui en eux-mêmes neutralisent l'opposition masculin/féminin, indifférenciant les sexes. Il s'agit des mots « peuple », « individu », « personne » et « gens »²⁴. Les deux premiers ne peuvent être déterminés que par l'article masculin, le troisième par l'article féminin, le quatrième par l'article pluriel. Il s'agit de mots qui désignent un ensemble qui peut être composé d'hommes et de femmes, et qui prennent statut de catégorie abstraite les indifférenciant. Il y aurait même contradiction à dire « une peuple », « une individu » ou « un personne ». Si cependant on veut préciser une distinction de genre, on aura alors recours à une glose. Par exemple, lors du compte rendu d'une enquête dont le panel des sondés (ici le neutre s'impose) est composé d'hommes et de femmes, on pourra préciser : « Les individus, hommes et femmes, de cette enquête ont répondu que.. » sans avoir besoin d'ajouter au mot les marques du féminin comme « individu-e-s ». En revanche, dans ce titre de journal : « Les *gens* se lâchent vis-à-vis des étrangers »²⁵, il n'est pas nécessaire de préciser que les femmes sont partie prenante de cette hostilité.

Ensuite, on remarquera que, comme pour les noms de métier dont on va parler plus loin, il est des mots qui ne peuvent prendre de marque du féminin du fait de leur terminaison en "e". Ce sera donc l'article qui indiquera le genre. Pour les noms de métier comme « peintre », « ministre », « journaliste », et d'autres comme : « adulte », « élève », « collègue », « confrère », « politique », on pourra donc préciser « *un* ou *une* élève, adulte, collègue, confrère ». Le mot « politique » présente une difficulté supplémentaire si l'on dit : « la politique », du fait de la confusion possible entre la personne et l'activité. Quelques mots comme « enfant » et « agent » ne se terminant pas par "e", marque traditionnelle du féminin, seront également distingués par l'article ou tout autre procédé, et il ne serait pas judicieux de vouloir y ajouter cette même marque en en faisant « une enfante » ou « une agente » comme on l'a vu écrit.

Enfin, observons qu'il y a des mots, comme « Excellence », « ordonnance », « sentinelle », « estafette » désignant des titres ou des fonctions, qui, pour être de genre féminin, n'en désignent pas moins une catégorie générique.

Du phénomène de neutralisation discursive

La neutralisation est une question qui a été longuement et diversement étudiée en linguistique. Depuis les travaux de Troubetzkoy et Jakobson²⁶ qui appliquaient la neutralisation à la phonétique lorsque deux phonèmes distincts mais proches se fondent en un seul (*archiphonème*), en passant par les tentatives de Togeby²⁷ pour trouver au niveau morphologique des *archimorphèmes*, jusqu'aux travaux des sémanticiens qui

²⁴ On appelle ces mots des « épiciènes » dans la mesure où ils désignent indifféremment l'un ou l'autre sexe.

²⁵ *Le Monde* du 12 décembre 2017.

²⁶ Troubetzkoy N., *Principes de phonologie*, Paris, 1949, et Jakobson R. *Essais de linguistique générale*, Paris, Minuit, 1963.

²⁷ Togeby K., *Structure immanente de la langue française*, Paris, 1965.

distinguent des emplois *intensifs marqués* des mots et des emplois *extensifs non marqués*, ce phénomène est jugé pertinent et très actif en français. Récemment, par exemple, Daniel Elmiger²⁸ de l'université de Genève estime que, dans des constructions comme : « Attendre est ennuyeux », « Que tu sois partie sans attendre n'est pas gentil », « "Fleure" est mal écrit », « (...) le genre est en quelque sorte "neutralisé" et que l'on peut considérer le masculin comme "genre non marqué". »²⁹ Il rappelle également que les mots qui se trouvent dans les champs lexicaux en position d'hyperonyme peuvent être dit *neutralisés* comme « chat » s'opposant à « chat » (masculin)/« chatte » (féminin). Et il remarque que « Cette relation est particulièrement pertinente — et controversée — dans le cas des noms communs de personne utilisés de manière générique ». Georges Kleiber pour sa part traite de cette question sous l'angle de la *généricité*. Dans un ouvrage collectif qu'il a dirigé³⁰, sont passés en revue, avec divers auteurs, les différents cas montrant la vitalité de ce phénomène.

Mais c'est au niveau du discours que je voudrais maintenant aborder la question. Le discours, c'est-à-dire la langue mise en scène pour son usage, ce lieu où le sujet parlant fait ses choix pour exprimer ses intentions. Ses choix dépendent alors de la situation de communication dans laquelle il se trouve. C'est là qu'il peut avoir recours au processus de *neutralisation discursive* s'il le juge pertinent. Le neutre est une *catégorie*, la neutralisation un *processus*. C'est donc bien le contexte situationnel qui justifiera telle ou telle manière de dire, tel ou tel emploi du genre.

D'une façon générale le procédé de neutralisation discursive consiste à faire perdre aux mots une partie de leur charge sémantique, et c'est ainsi que, en contexte, l'opposition masculin/féminin peut perdre de sa force, voire s'effacer, disparaître, en se fondant dans une catégorie générique qui la subsume en la neutralisant. Processus de *généricité* qui consiste à faire d'un terme une notion générique plus ou moins abstraite, et cela en employant une forme qui est celle, en français, du masculin, dont on a vu qu'elle peut désigner le sexe ou sa neutralisation. Ce qui permettrait de dire — à l'encontre de l'explication qui fait du féminin le terme marqué — que le neutre est le terme non marqué, extensif, de l'opposition masculin/féminin, chacun de ces genres étant marqué. Ainsi, les mots du lexique, dès lors qu'ils sont employés en situation, sont susceptibles d'accéder à la catégorie englobante d'indifférenciation du genre sexué, à condition toutefois que le contexte le justifie. Loin d'être un simple instrument au service du genre, le procédé de neutralisation discursive est un créateur sémantique : créateur de mots à désignation *conceptuelle*, créateur de mots à désignation *collective*, créateur de mots à désignation *typifiante*.

La neutralisation créatrice de notions abstraites

Le phénomène de neutralisation discursive présente de nombreux avantages. Il permet de créer des concepts qui ont l'avantage d'enrichir la pensée et de lui donner un

²⁸ On se reportera aux articles de Daniel Elmiger, dont une partie est consultable par Internet, qui fait la synthèse de ces cas, et propose une abondante bibliographie.

²⁹ Daniel Elmiger, « Le statut du genre neutre en français contemporain et les propositions de neutralisation de la langue », consultable par Internet in "Implications philosophiques", publié le 29 juin 2015. Voir aussi : « Binarité du genre grammatical-binarité des écritures ? », revue *Mots* n° 113, 2017, p.37-52.

³⁰ Kleiber G. (dir.), *Rencontre(s) avec la généricité*, coll. "recherches linguistiques", Klincksieck, 1987.

certain pouvoir explicatif. Ainsi en est-il de la série des oppositions : « *le politique* » face à « la politique » ; « *le religieux* » face à « la religion » ; « *le poétique* » face à « la poésie » ; « *le linguistique* » face à « la linguistique » ; « *le sociologique* » face à « la sociologie » ; « *le penser* » face à « la pensée » ; « *le polémique* » face à « la polémique ».

Dans ces emplois, l'article dit masculin est en réalité une marque de neutre. De ce fait, il prend un sens de généralité englobante, de notion abstraite, par opposition au genre féminin plus spécifiant. Ainsi, *le politique* qualifie « tant une modalité d'existence de la vie commune qu'une forme de l'action collective qui se distingue de l'exercice de *la politique* »³¹. *Le religieux* réfère au phénomène général de ce qui a trait à la croyance en une vérité révélée, alors que *la religion* réfère à ce qui s'est institutionnalisé sous une forme temporelle particulière. Ainsi est-il possible de disserter depuis Platon sur « le bien », « le bon », « le beau », « le vrai », « le juste » et « le sacré ». Le cas de *le poétique* est un cas inverse puisque c'est le masculin qui désigne le phénomène qui « étudie les normes et usages des discours, littéraires ou non, comme genres », alors que *la poétique*, dans la tradition aristotélicienne d'une théorie de la littérature, concerne plus particulièrement « les rapports de la littérature et du langage »³².

La neutralisation créatrice de mots désignant un collectif

Comme on l'a vu précédemment, le pluriel a pour effet de désigner un ensemble d'individus indifférenciés du point de vue du genre : « Les *élèves* de toutes les classes devront observer une minute de silence. » Il est vrai que, comme on le verra dans le cas suivant, le singulier peut lui aussi accéder au rang d'exemple-type, c'est-à-dire au rang d'individu qui dans sa singularité vaut pour tous les individus de son espèce ; dès lors, à ce niveau de généralité, il englobe les individus de sexe différent en neutralisant l'opposition masculin/féminin : « Un bon *élève* a toujours ses chances. Un mauvais *élève* n'a jamais perdu toutes ses chances. » Mais pour l'heure, on se trouve dans le cas où le pluriel a valeur collective dès lors que le contexte d'emploi vise à englober les deux genres.

Par exemple, seront justifiés dans leur valeur de neutralisation des énoncés au pluriel comme : « Nous, les *Mexicains*, nous opposons au mur de Donald Trump » ; « Nous sommes tous des *Juifs allemands* » ; « 61% des parlementaires sont des novices en politique » ; « Les pratiques en salle de garde entre femmes et hommes, cela se passe "entre *adultes consentants*" »³³ ; « Le fait de s'appuyer sur les attentes des *électeurs* permet aux *politiciens* d'affiner leur positionnement » ; « Les *invités* sont *priés* de se présenter à l'heure » ; « Les *enseignants* se sont *engagés* au sein d'un collectif de défense des valeurs républicaines de l'école et sont *descendus* dans la rue pour le faire savoir » ; « Les *agents* de l'État sont tenus au devoir de réserve ». Point n'est besoin dans tous ces exemples de différencier les genres, comme on l'a vu écrit dans divers textes politiques, syndicaux ou administratifs, sous la forme : « Les *enseignant-e-s* de l'Université se sont *solidarisé.e-s* avec les *étudiant-e-s* et se sont *engagé-e-s* à les soutenir dans leurs revendications » ; « Les *agent(e)s* de l'État rédigent les statuts de la

³¹ Rosanvallon P., *La Démocratie inachevée*, Paris, Gallimard-Folio, 2000.

³² Selon Jacques Roubaud, in Ducrot O. et Todorov T., *Dictionnaire encyclopédique du langage*, Paris, Seuil, 1972.

³³ *Le Monde* du 28 octobre 2017.

fonction publique ». Dans tous ces cas s'impose la neutralisation des genres, parce qu'il s'agit d'un collectif.

Évidemment, on peut être amené à opérer une distinction de genres, mais à condition que le contexte l'exige. Dire par exemple : « Les *étudiants* et les *étudiantes* doivent s'inscrire avant le 15 septembre » est redondant et inutile, car on distinguerait deux catégories dont les particularités n'ont rien à voir avec le fait de s'inscrire ; ici la différence de sexe n'est pas pertinente. On lui préférera la neutralisation avec la catégorie abstraite englobante exprimée au pluriel : « Les *étudiants* doivent s'inscrire avant le 15 septembre ». En revanche, la distinction sera nécessaire si à chacune de ces catégories est attribuée une particularité : « Les *étudiants* et les *étudiantes* n'obtiennent pas les mêmes résultats » et pourra être repris par « *celles* et *ceux* qui veulent vérifier les résultats ». Encore faut-il choisir la bonne formule. Un énoncé comme celui-ci relevé dans le journal *Le Monde* n'est pas acceptable : « Le palmarès de Cannes a fait œuvre de parité en récompensant des réalisateurs/trices. » Il aurait fallu écrire « des réalisateurs et des réalisatrices », car, pour le coup, l'alternance avec le suffixe féminin minimise ce genre. Enfin, est-il besoin de préciser que l'expression « Les *damnés* de la terre » inclut les femmes, et faudrait-il affecter à « *damnés* » des marques du féminin avec des points ou des tirets ?

La neutralisation créatrice de typifications

L'autre option pour exprimer une entité à valeur généralisante indifférenciant les genres est le singulier. On dira « *Le Français* est un être quelque peu schizophrène : réclamant l'égalité et pratiquant la hiérarchie » ; « *L'enfant* a des droits mais aussi des devoirs envers ses parents » ; « *Le propriétaire* doit le toit et le couvert » ; « *L'apprenti* a toujours besoin d'un maître » ; « *Le patron* n'est pas plus respectable que *l'ouvrier* ». Ces énoncés n'exigent pas de marque de sexuation. Ce n'est pas faire offense au sexe féminin que de ne pas le marquer linguistiquement, car, tout comme le sexe masculin, il disparaît sous une entité neutre qui les englobe. D'ailleurs, Olympe de Gouges, tout en promouvant la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, écrit dans sa *Lettre au peuple*, « l'Ouvrier manque de pain »³⁴, et « (...) tout bon citoyen sacrifie sa gloire (...) ». Dans cette perspective, on commentera quelques exemples :

- « Afin de contrer les initiatives extérieures des *amis* d'Anne Hidalgo, de Benoît Hamon ou d'Arnaud Montebourg, les *éléphants* du parti se sont mis en branle dès le lendemain du second tour des élections législatives. »³⁵ Il y a des femmes et des hommes parmi les amis et les éléphants, et ce neutre est tout à fait justifié.

- L'énoncé, « Répondre à *tous* », qui se trouve dans les onglets des pages du courrier électronique est également justifié par sa valeur de généralité neutralisante. Mais serait tout aussi justifié que dans une assemblée militante une femme ou un homme déclare « Tous et toutes avons décidé de poursuivre la grève ».

- « *La première ministre* est contrainte à une alliance avec les unionistes nord-irlandais, ultraconservateurs »³⁶. Les deux marques du féminin sont ici tout à fait éclairantes sans avoir besoin de recourir à un hypothétique « *ministresse* ». Mais on dira

³⁴ Cité par Jürgen Siess dans « Un discours politique au féminin. Le projet d'Olympe de Gouges », revue *Mots* n° 78, juillet 2005, p. 9-21.

³⁵ *L'Obs* n°2747 du 29 juin 2017.

³⁶ *Le Monde* des 11-12 juin 2017.

« Les différents ministres qui se sont succédé en Grande Bretagne ... » bien qu'il y ait eu des hommes et des femmes, car il s'agit de la notion abstraite désignant une fonction.

- « Environ 400.000 *conjoints*, dont 80% sont des femmes, soutiennent l'activité de leur *conjoint* chef d'entreprise. (...) Le *conjoint* salarié doit disposer d'un contrat de travail. »³⁷ Il est normal que le premier « conjoints » au pluriel et le dernier au singulier ne prennent pas de marque du féminin, car est ici visée une catégorie englobante incluant les deux genres.

En revanche, on critiquera le manque de précision dans cet article d'un hebdomadaire : « On devrait connaître *l'heureux élu* courant juin »³⁸ alors qu'il s'agit des candidats et candidates qui se présentent pour animer l'émission *C à vous* de France 5 suite au départ d'Anne-Sophie Lapix ; il eût été préférable d'écrire : « *l'heureux élu* ou *l'heureuse élue* » donnant autant de chances aux uns et aux autres.

De la féminisation des noms de métier

C'est donc ici que l'on peut reprendre la question de la féminisation des noms de métier au regard de la neutralisation. Car une chose est la question de la possibilité de donner une forme féminine à certains métiers, autre chose est la pertinence de son emploi. On ne s'étendra pas sur la question de la forme. La Commission, qui a été mise en place le 24 février 1984 et dont les travaux se sont conclus par une circulaire publiée au Journal Officiel le 16 mars 1986, s'en est acquittée avec sérieux et a fait avancer les choses en la matière. La société change et il est normal qu'aujourd'hui on puisse nommer ce qui ne s'imposait pas hier. On ne saurait trop conseiller à ce propos la lecture de l'ouvrage qui lui a été consacré : *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues*³⁹, sous la direction d'une collègue linguiste, Anne-Marie Houdebine, récemment disparue, et qui fut une des inspiratrices de ce travail, travail qui rend compte des difficultés et des possibilités de création linguistique.

La question qui s'est posée est celle de la possibilité d'opérer des changements dans la forme des mots au regard des systèmes en vigueur dans la langue. Féminiser veut dire pouvoir affecter ces noms d'une marque morphologique du féminin indiquant par là que le mot désigne une personne de sexe féminin. Et donc le problème réside dans le choix de la forme qui devra être affectée au mot. Car la mise au féminin dans la langue française dispose de divers paradigmes morphologiques : avec l'ajout d'un "e" et redoublement ou non de la consonne finale (pharmacien > pharmacienne) ; avec ouverture de la voyelle antérieure à la consonne en "-ère" (infirmier > infirmière) ; avec transformation de la consonne finale en "-trice" (lecteur > lectrice), en "-euse" (coiffeur > coiffeuse) ; ou encore avec l'ajout du suffixe "-esse" (maître > maîtresse). Faudra-t-il donc féminiser « docteur » en « docteure », en « doctresse », en « doctrice » ou en « docteur » ? Il semble que ce soit cette dernière forme qui s'impose (comme pour « auteure » ou « professeure »), forme dont on sait qu'elle a l'inconvénient de ne pas s'entendre à l'oral. Dans d'autres cas, se sont naturellement imposés « mécanicienne » comme « électricienne » ; « jardinière » comme « boulangère » ; « vendeuse » comme « coiffeuse » ; « directrice » comme « institutrice » ; « maîtresse », « policière » ou « avocate ».

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *L'Obs* du 08 juin 2017.

³⁹ Houdebine A-M. (dir.), *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Autre difficulté, la concurrence entre des termes existant ayant la forme du féminin comme « médecine ». Féminiser la profession de « médecin » en « médecine » serait créer une confusion entre la profession d'une femme et le métier lui-même (« Il a choisi la médecine ») ou entre celle-ci et l'action (« C'est une bonne médecine »). Enfin, il est des noms de métier (« dentiste », « kinésithérapeute », « peintre », « ministre » ou « journaliste ») qui, comme on l'a déjà dit, se terminent par "e", et dont on voit difficilement la possibilité d'y ajouter une marque supplémentaire. Difficile en effet d'admettre un « dentistrice », « peintresse », « ministrice » ou « journalistière ». Ce sera alors l'article féminin ou l'ajout d'un mot comme « femme », ou encore la forme de l'adjectif s'y rapportant qui permettra de distinguer le genre. Tout cela a été débattu dans la Commission de féminisation des noms de métier qui a proposé un certain nombre de recommandations⁴⁰, et laissons ensuite l'usage (autre lieu de bataille) faire le choix qui lui paraîtra le plus pertinent.

La langue rendant compte par son usage de l'état de la société dans laquelle elle est employée, on sera d'accord pour féminiser les noms de métier lorsque cela est linguistiquement possible. Il ne devrait pas y avoir de problème pour les « présidente », « préfète » et autres « ambassadrice ». Mais là n'est pas le problème au regard de la neutralisation discursive. Il est dans l'adéquation entre ce que désigne le mot et le contexte situationnel dans lequel il est employé. C'est alors que l'on retrouve la possibilité de jouer entre le masculin, le féminin, et leur neutralisation.

Par exemple, il est des contextes qui peuvent exiger une différenciation comme dans : « Peut-on dire qu'une *écrivaine* a une écriture différente de celle d'un *écrivain* ? » Certes, quelques femmes qui écrivent récusent ce féminin préférant se fondre dans la catégorie générale des écrivains. Virginie Despente, par exemple, dans un débat sur la liberté, est tout à fait justifiée à déclarer : « Être *écrivain*, c'est l'un des métiers les plus en dehors des contraintes qu'on puisse imaginer »⁴¹, car elle ne parle pas d'elle même mais de la catégorie abstraite des écrivains. Et Christine Angot déclare de façon un peu agressive : « Je suis un *écrivain*, pas une invectiveuse publique. »⁴² On a donc le choix entre : « Voilà *une* des *grands écrivains* de la langue française », s'il s'agit d'une femme dans l'ensemble des écrivains (une, parmi les grands écrivains) ; « Voilà *un* des *grands écrivains* », s'il s'agit d'un homme dans l'ensemble des hommes : « Voilà *une* des *grandes écrivaines* », s'il s'agit d'une femme dans l'ensemble des femmes qui écrivent. Le choix se fera selon des critères de clarté mais aussi de goût. En revanche, on critiquera ce titre trouvé dans un hebdomadaire : « Trump, sinistre trompette, par Marie Darrieussecq, *écrivain* »⁴³ Ici, s'impose le féminin du fait de sa proximité avec le nom qu'il qualifie, car il se rapporte à une personne sexuée.

On pourrait aussi défendre l'idée que « auteur » est une catégorie englobante asexuée, car on peut considérer que l'auteur est une entité imaginée abstraite responsable de l'acte d'écriture, dont il n'est point nécessaire de préciser le statut social — ce qui d'ailleurs le différencie de l'écrivain qui, lui, a statut social. Mais il est des cas où le statut peut être précisé : « C'est une *auteure* (ou un auteur *femme*) qui a su enchanter la littérature ». De même pour « narrateur » qui peut être employé avec un sens générique (« Il ne faut pas

⁴⁰ Circulaire du Premier ministre du 11 mars 1986.

⁴¹ Série documentaire de Silvain Bourmeau, *Les intellectuels du XXI^e siècle*, dix personnalités s'expriment sur la liberté, diffusée sur France 5, le 15 octobre 2017.

⁴² *Le Monde* du 18 juillet 2017.

⁴³ *L'Obs*, n°2725 du 26 janvier 2017.

confondre *narrateur* et *auteur* »), masculinisé (*le narrateur*) ou féminisé (*la narratrice*) selon qu'il s'annonce homme ou femme dans le récit. En fait, chaque fois qu'il s'agit d'une fonction qui est comme une coquille vide susceptible d'être remplie par une personne de sexe masculin ou féminin, l'emploi du neutre est justifié comme dans cet exemple qui distingue les deux emplois : [en parlant de Nathalie Belloubet, Garde des sceaux] « C'est une femme modeste. Lorsqu'elle est nommée *rectrice* de Limoges, à l'été 1997 — elle compte alors parmi les plus jeunes *recteurs* de France — (...) »⁴⁴

Enfin, voici des cas d'alternance justifiés : « Il [le CSP-Conseil Supérieur des Programmes] est composé de dix-huit *membres nommés* pour cinq ans : dix *personnalités* dites "qualifiées" (*universitaires, chercheurs*, représentants de la société civile (...)) parmi lesquelles ont pu s'illustrer *la médecin* Agnès Buzyn ou *la sociologue* Agnès van Zanten), six *parlementaires* (trois députés, trois sénateurs, de gauche et de droite), dont les postes sont actuellement à pourvoir, et deux *représentants* du Conseil économique, social et environnemental. »⁴⁵ Le mot « membres » est de genre grammatical masculin et s'accorde donc au masculin, mais du point de vue du sens, au pluriel, il désigne une entité collective qui indifférencie les sexes. Cela dit, on peut le différencier à l'aide d'un adjectif au féminin, et tel journal a tort d'écrire à propos d'une femme « un ancien membre de la hiérarchie de France Inter »⁴⁶ ; il aurait été plus correct d'écrire « *une ancienne* membre ». Il en est de même de « personnalités », mot qui pourtant est de genre féminin, et de « parlementaire » qui, lui, peut être décliné au masculin ou au féminin, mais dont la distinction est ici neutralisée. Quant à « universitaires », « chercheurs », « députés » et « sénateurs » qui se trouvent dans des parenthèses, ils désignent des catégories comme sous-ensembles de « personnalités » et de « parlementaires » ce qui justifie l'indifférenciation sexuée. Il serait contradictoire d'écrire « chercheur.e.s », « député.e.s » ou « sénateur.e.s ». « Agent » peut être employé dans son sens générique à valeur définitoire « Les *agents* contrôleurs de la SNCF seront tenus de verbaliser avec plus de discernement » ; mais le mot « agente » sera possible — même si pour certains il n'est pas agréable à l'oreille — s'il s'applique exclusivement à une femme, comme dans cette légende d'une photo montrant une policière en train de verbaliser une voiture : « Une *agente* de la police municipale, à Toulouse, en février 2013 »⁴⁷. Quant à la phrase : « *La* chef de l'opposition en Catalogne est bien placée dans les sondages »⁴⁸, l'article au féminin est suffisant pour spécifier le genre, et les femmes ne gagneraient pas en visibilité à écrire « la *cheffe* ».

L'emploi des noms comme termes d'adresse

Autre situation d'emploi, le cas des mots qui sont utilisés pour s'adresser à un groupe de personnes. Le problème se pose différemment à l'écrit et à l'oral puisque, dans ce dernier cas, la neutralisation phonétique ne permet pas de différencier par exemple « ami » au masculin ou au féminin.

A l'écrit, « Cher(e)s ami(e)s » ou « Cher(e)s collègues », avec des parenthèses (plus élégantes que des points), est tout à fait justifié, si l'on pense qu'on s'adresse aux amis ou aux collègues que l'on connaît et parmi lesquels il y a des hommes et des femmes.

⁴⁴ *Le Monde* du 23 juin 2017.

⁴⁵ *Le Monde* du 15-16 octobre 2017.

⁴⁶ Le Supplément du *Monde* du 13 décembre 2017.

⁴⁷ *Le Monde* du 19 décembre 2017.

⁴⁸ *Ibid.*

Mais « Chers amis » ou « Chers collègues » se justifieraient s'il s'agit par exemple d'une circulaire s'adressant à un ensemble de personnes qu'on ne connaît pas nécessairement et qui font partie d'un ensemble plus ou moins anonyme. La catégorie englobante et neutralisante serait tout à fait de mise. « Chers tous et toutes », ne pose pas de problème, le qualificatif en tête est mis en facteur commun de « tous et toutes » les neutralisant et englobant ; mais on peut aussi écrire : « Chers tous et chères toutes ». De même, si un courrier se termine par : « Bien à tous les deux » comme « Bien à vous deux » en s'adressant à une amie et un ami considérés en bloc, aucun des deux ne se sentira exclu. Mais si l'on adresse une lettre à une administration dont on ne sait pas si la personne concernée est une femme ou un homme, sera de mise : « Madame, Monsieur ».

A l'oral, la distinction de genre s'emploie davantage parce que la situation d'interpellation se produit en présence, directe (ou à distance, dans les médias) d'un public. C'est pourquoi l'alternance est systématiquement pratiquée par les politiques qui ont le souci de rassembler — de façon quelque peu démagogique — toutes les catégories de citoyens : « Françaises, Français ! » disent les uns, « Travailleuses, travailleurs ! » disent les autres, « Citoyens, citoyennes ! » pendant la Révolution.

Le cas de « homme »

Je voudrais terminer avec le cas du mot « homme » qui fait souvent controverse quant à la façon de l'employer, certains et certaines percevant là encore une trace de domination masculine. Tout d'abord, il faut savoir que le mot « homme » issu du latin *hominem*, a pris diverses formes *hom*, *hume*, *home*. Dès son origine, il signifie, dans la filiation du latin, *être humain* :

« L'essentiel des sens du latin est attesté en français avant la fin du XIV^e s. A la fin du X^e s. *homme* s'emploie au sens d'"être humain" (mâle ou femelle), *les hommes* dans ce cas correspondant toujours aujourd'hui à *les humains* (...) Depuis le XII^e s. (v. 1155), *homme* se dit d'un être humain considéré dans les qualités ou les défauts propres à la nature humaine (v. 1155, *ce n'est qu'un homme*) ; il se dit également d'un être humain par rapport à son origine sociale ou ethnique (1160-1175). »⁴⁹

Il a connu de nombreux emplois au cours de son histoire, tantôt avec son sens générique d'être humain, tantôt avec le sens spécifique d'être masculin. On consultera à ce propos avec intérêt le *Dictionnaire historique de la langue française*⁵⁰. Ce mot a donc bien vocation à signifier une catégorie générique d'être humain rassemblant les sexes masculin et féminin⁵¹. Encore un cas de polysémie. Toute la question réside dans la pertinence de son emploi.

Il y a bien un emploi générique de « homme » en français. Tous les écrits philosophiques, littéraires et scientifiques emploient ce terme dans un sens de généralité qui en fait, comme on l'a vu plus haut, une catégorie conceptuelle non sexuée : « *L'homme* est une espèce animale douée de raison ». Nietzsche : « C'est nous seuls qui

⁴⁹ *Dictionnaire historique de la langue française, op.cit.*

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ C'est le mot « vir », issu du latin « virilis », qui, en ancien français, avait le sens de *mâle*, *masculin*, *homme adulte*, jusqu'à ce qu'il soit progressivement remplacé par « homme ».

avons d'abord créé le monde qui intéresse *l'homme* en quelque manière ! »⁵² ; il serait inconvenant de reprendre Nietzsche en disant « l'homme et la femme », mais surtout faux, car il ne s'agit pas ici de l'être humain dans sa différenciation sexuelle, mais de la catégorie des êtres pensants qui créent le monde en lui donnant du sens. Max Weber ne fait pas de discrimination en écrivant : « *L'homme* de science intervient avec son propre jugement de valeur, il cesse de comprendre les faits »⁵³ ; l'on voit qu'ici ne pourrait être employé « l'être humain » car *l'homme* de science est une sous-catégorie de l'être humain. Foucault, dans *Les mots et les choses*⁵⁴ : « (...) cette étrange figure du savoir qu'on appelle *l'homme* », et « (...) on peut bien parier que *l'homme* s'effacerait, comme à la limite de la mer un visage de sable » ; quoi de plus conceptuel que cet emploi de *homme*. Derrida : « L'autre, qui n'est plus tourné vers l'origine, affirme le jeu et tente de passer au-delà de *l'homme* et de l'humanisme, le nom de *l'homme* étant le nom de cet être qui, à travers l'histoire de la métaphysique ou de l'onto-théologie, c'est-à-dire du tout de son histoire, a rêvé la présence pleine, le fondement rassurant, l'origine et la fin du jeu. »⁵⁵ ; on voit difficilement la possibilité de remplacer « le nom de l'homme » par « le nom de l'être humain ». Et l'on ne fera pas injure au Pascal des *Pensées* en supposant que la femme se trouve exclue de son adage « L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature ; mais c'est un roseau pensant. » Quant à l'anthropologie, elle emploie à juste titre « Homme » comme catégorie générique : « Les plus lointains ancêtres de *l'homme* sont apparus il y a 4 millions d'années », car c'est d'une espèce par opposition à d'autres espèces dont il est question.

Au pluriel, l'emploi est également à valeur générique, car il s'agit d'englober l'espèce humaine dans laquelle se trouvent femmes et hommes, comme le dit Sartre en combinant singulier et pluriel : « Tout *un homme*, fait de tous *les hommes* et qui les vaut tous et que vaut n'importe qui ». Et dans cette chanson-poème, déjà citée, *Nuit et brouillard*, de Jean Ferrat, « les hommes » englobe l'ensemble des hommes et des femmes qui se trouvèrent être réduits à des nombres :

*« Ils se croyaient des hommes, n'étaient plus que des nombres
Depuis longtemps leurs dés avaient été jetés
Dès que la main retombe il ne reste qu'une ombre
Ils ne devaient jamais plus revoir un été. »*

Cela n'empêche pas évidemment que dans d'autres contextes soient distinguées et associées les deux catégories : « Les *hommes* et les *femmes* de ce pays méritent une plus grande considération », comme on l'entend souvent dans les déclarations politiques.

Le cas des « droits de l'homme »

Voilà encore un sujet de controverse. Faut-il dire « droits de l'homme » ou « droits humains » ? Certaines personnes militent pour que la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 et la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 changent leur intitulé et remplacent le mot « homme » par « humain » au motif que les femmes en seraient exclues. De plus, on fait remarquer que dans d'autres

⁵² Nietzsche, *Le gai savoir*, chap. 301, Paris, Flammarion, 2008, p. 279.

⁵³ Weber M., *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte, 2003.

⁵⁴ Foucault M., *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966, p. 16.

⁵⁵ Derrida J., *L'écriture et la différence*, Paris, Le Seuil, 1967, p. 427.

langues a été opéré le changement, puisqu'en anglais ont dit « human rights », en italien « diritti umani », en espagnol « derechos humanos ».

On fera deux remarques générales : (i) rien ne permet de dire que le législateur avait l'intention d'exclure les femmes de ces droits, même si en 1789, le statut social et civique des femmes n'était pas le même que celui des hommes, chose corrigée en 1948 puisque le droit de vote leur fut accordé en 1944 ; (ii) en matière de langues, comparaison n'est pas toujours raison, même lorsqu'il s'agit de langues se trouvant dans la même famille. De nombreuses études en linguistique comparée montrent que le champ sémantique de mots ayant la même origine latine ne se distribue pas de la même façon d'une langue à l'autre. Ce qui veut dire que la place qu'occupe par exemple « homme » dans le champ sémantico-lexical de l'espagnol n'est pas la même que celle qu'occupe « homme » dans le champ sémantico-lexical du français. Il en est de même pour l'anglais qui, bien que parlant de « human rights », utiliserait « man » pour dire l'équivalent de « L'homme est une espèce sensible » (« The man is a susceptible species ») ou « Le mensonge est le propre de l'homme » (« The lie is the own of the man »).

On ne fera pas de cette question une polémique, et après tout si, pour une raison ou une autre, l'usage (ou une décision politique) décide d'imposer « droits humains » on en prendra acte. Mais il faudra alors supprimer le mot « homme », chaque fois qu'il apparaît dans les différents articles : « Les *hommes* naissent et demeurent libres et égaux en droits », « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de *l'homme* », etc. On fera seulement remarquer que d'un point de vue à la fois syntaxique et sémantique, ces deux formules ne disent pas la même chose : « droits humains » est une construction qui qualifie les *droits* de *humains*, qui dit que ce sont les droits qui sont humains, comme si on opposait ces droits à des droits non humains ou à des droits naturels. Or ce n'est pas ce que veut dire la fameuse formule des deux textes de la déclaration universelle. Celle-ci ne dit pas que ce sont les droits qui sont humains, elle dit que ces droits sont appliqués à l'homme, ce qui n'est pas la même chose. Il s'agit là de l'une des particularités de la construction génitive en français — ce que dans nos grammaires scolaires on nomme le "complément de nom" — : le premier terme est relatif au second qui en devient le bénéficiaire.

Il en est de même pour « Les sciences de l'homme » et « Les sciences humaines et sociales ». Le second est passé dans la norme, mais en réalité ce ne sont pas les sciences qui sont humaines, ce sont des sciences qui prennent l'homme et la société comme objet d'étude. En toute rigueur, il faudrait dire « Les sciences de l'homme et de la société », comme on dit « Les sciences de la nature » et « Les sciences du langage ». Si donc, on accepte au préalable, comme montré précédemment, que le terme « homme » peut être entendu comme notion générique, abstraite, englobante, renvoyant à la catégorie de l'être humain, la formule « droits de l'homme » présente, en français, un avantage non négligeable sur « droits humains ». Cette construction peut signifier deux choses : (i) *ce sont les hommes-êtres humains qui ont élaboré ces droits dont ils sont responsables* ; (ii) *ces droits s'appliquent aux hommes-êtres humains dont ils sont les bénéficiaires*.

* *
*

La conclusion ? Pour qui partage le désir d'égalité sociale entre les femmes et les hommes, la féminisation de la dénomination de métiers est nécessaire à condition de bien l'employer en contexte. Je suis attaché au principe de liberté et chacun fera selon sa conscience. Je ne suis pas en la matière partisan de lois, de réglementations ou de recommandations, d'un bord ou de l'autre, qui ajouteraient à la confusion de cette langue française écrite si difficile à maîtriser. L'écriture inclusive n'est pas scandaleuse. Elle s'avère, au regard de ce qui a été démontré, parfois justifiée, parfois inopportune. Si la question est que les femmes soient visibles dans l'usage, l'expression, le discours, il suffit qu'une marque identifie la présence du féminin : un déterminant, le mot femme et parfois un suffixe. Dès lors, on ne peut plus parler d'invisibilité. Pour le reste, on voit que dans tous les cas précédemment décrits, le procédé de neutralisation discursive permet de résoudre le problème de l'indifférenciation sexuée, chaque fois que le contexte le justifie, sans qu'il y ait de discrimination de genre.

Certes, la notion de *neutralité* n'a pas bonne presse. Elle peut évoquer le retrait, l'effacement, la peur de s'engager, le tiède, le mou. Pourtant la neutralité est aussi ce qui permet pacification, contrôle de soi s'opposant à l'anarchie, à la folie, au n'importe quoi. Neutraliser permet de réduire la force lorsqu'elle se fait violence, de tempérer la parole lorsqu'elle se fait agressive, de réduire l'argument lorsqu'il se veut autorité. Et puis la neutralisation lorsqu'elle agit comme opération d'indifférenciation permet de mettre à égalité des opposés : c'est en son nom que se fonde la laïcité à la française. Ainsi, le *neutre*, « cette vacance de la personne », comme le dit si bien Roland Barthes⁵⁶, élève le mot au statut de notion générique subsumant les particularités antagoniques.

Paris, le 25 janvier 2018

Patrick Charaudeau
Professeur émérite
Université Paris XIII
CNRS-LCP

⁵⁶ Barthes R., *Roland Barthes par Roland barthes*, Paris, Seuil, 1975, p.136.